



Plan national d'actions du « Phragmite aquatique » 2010 - 2014



**Rapport de mission sur la recherche de la migration
postnuptiale du Phragmite aquatique au Maroc**
et note sur les captures d'*Acrocephalus scirpaceus ambiguus*
Août 2012

Juillet 2013



Plan piloté par la Dréal Bretagne

Rédaction : Arnaud Le Nevé (Bretagne Vivante – SEPNB), Raphaël Bussière, Yannick Jacob, Hamid Rguibi (Université Chouaib Doukkali à El Jadida)

Baguage : Raphaël Bussière, Yannick Jacob

Dessin de couverture : Alban Larousse alban.larousse@free.fr

Photographies : Arnaud Le Nevé lorsqu'il n'y a pas d'autre mention.

Photo de couverture : le marais d'Ain Chouk (cliché Raphaël Bussière)

Citation recommandée :

Le Nevé A., Bussière R., Jacob Y. & Rguibi H. 2013 – *Plan national d'actions du Phragmite aquatique 2010-2014 ; Recherche de la migration postnuptiale de l'espèce au Maroc en août 2012*. Bretagne Vivante – SEPNB / Dréal Bretagne. 50 p.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	4
<u>PARTIE 1. INTRODUCTION.....</u>	<u>5</u>
1. PRÉAMBULE.....	5
2. CONTEXTE GLOBAL.....	5
2.1 Statut de l'espèce.....	5
2.2 Le plan d'action international.....	5
2.3 État des connaissances au Maroc, choix du site à prospecter et des dates.....	6
3. LE PLAN NATIONAL D'ACTIONS.....	7
3.1 Rappel historique.....	8
3.2 Objectifs.....	8
3.3 Habitats de l'espèce en halte migratoire.....	8
<u>PARTIE 2. LE MAROC DU 22 AU 28 AOÛT 2012.....</u>	<u>10</u>
1. OBJECTIF.....	10
2. MÉTHODOLOGIE.....	10
3. RÉSULTATS.....	13
3.1 Marais d'Ain Chouk et estuaire de l'oued Loukos, à Larache.....	13
3.2 Exploration de Merja Zerga.....	27
4. DISCUSSION SUR LA MISSION AU MAROC.....	30
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>31</u>
<u>QUELQUES MOTS SUR <i>Acrocephalus scirpaceus ambiguus</i>.....</u>	<u>31</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>37</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>39</u>

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le CRBPO pour son soutien logistique et notamment pour l'appui à cette mission et la fourniture des bagues.

Nous remercions avec gratitude le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc, pour nous avoir délivré l'autorisation de capturer les oiseaux dans la région de Larache. Cette décision figure en annexe 2.

Nous tenons à remercier vivement Rams Chehibita et sa famille pour leur accueil particulièrement chaleureux, l'hébergement dans la ferme familiale et le soutien logistique apporté qui nous ont grandement facilité la mission à Larache.

Nous remercions chaleureusement Clément Heroguel (Emirates Center for Wildlife Propagation - ECWP) pour son aide au baguage sur le site de Larache.

Enfin, merci à Jacques Baz du ministère en charge de l'Écologie et à Michel Ledard de la Dréal Bretagne, pour avoir facilité le montage administratif de cette mission.



Mohamed Chehibita (en blouson rouge) et sa famille nous ont accueilli avec une grande hospitalité (cliché Yannick Jacob).

PARTIE 1. INTRODUCTION

1. PRÉAMBULE

Ce bilan présente les résultats de la recherche du passage postnuptiale du Phragmite aquatique sur un site au nord du Maroc en août 2012. Cette mission est réalisée dans le cadre du Plan national d'actions sur l'espèce de 2010 à 2014, piloté par la Dréal Bretagne et confié à Bretagne Vivante. Elle fait suite à l'abandon d'une expédition à la recherche de l'hivernage du Phragmite aquatique au Mali, prévu en février 2011 et annulée pour des raisons de sécurité. Le ministère en charge de l'Écologie a accepté que la subvention qu'il avait accordée en 2011 pour cette expédition, soit réutilisée dans le cadre du plan d'actions pour des objectifs similaires (cf. courrier du 24 février 2012, annexe 3). Le Centre d'Étude par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRBPO – MNHN) a aidé à redéfinir les objectifs d'une nouvelle recherche permettant de répondre aux besoins actuels de connaissance (cf. courrier du 3 novembre 2011, annexe 3) et Bretagne Vivante a sollicité l'accord du ministère (cf. courrier du 14 décembre 2011, annexe 3).

La mission s'est déroulée du 21 au 31 août 2012 dont 7 jours, du 22 au 28, ont été consacrés à la recherche par le bagueage de la migration postnuptiale du Phragmite aquatique sur le site de Larache au nord du Maroc. Un autre site, Merja Zerga, a été visité le 28 août et a fait l'objet d'une description des habitats fonctionnels de l'espèce (cf. typologie des habitats, annexe 1). Après un bref rappel du contexte global dans lequel s'inscrit ce travail et des objectifs du plan national d'actions, cette synthèse détaille la méthode d'échantillonnage et les résultats obtenus. Elle conclue par des recommandations issues de ces résultats, en terme de recherches futures.

2. CONTEXTE GLOBAL

2.1. Statut de l'espèce

Le Phragmite aquatique est le seul passereau mondialement menacé en Europe continentale. Il est inscrit en liste rouge mondiale de l'UICN avec un statut d'espèce « vulnérable ».

La population actuelle est estimée entre 10 200 et 13 800 mâles chanteurs, confinés à environ 40 sites de reproduction réguliers dans seulement cinq pays (Biélorussie, Hongrie, Lituanie, Pologne et Ukraine). Il est irrégulier en Allemagne, Russie et Lettonie. Parmi ces sites, quatre accueillent plus de 80 % de la population totale : les marais de Biebrza en Pologne, les marais de Pripyat et de la Supoy en Ukraine, et les marais de Zvanets en Biélorussie (Flade et Lachmann 2008).

2.2. Le plan d'action international

Le Phragmite aquatique bénéficie depuis mai 2003 d'un mémorandum international d'entente établi dans le cadre de la convention de Bonn régie par la Commission for migratory species (CMS) et le Programme des nations unies pour l'environnement Pnue). Il sollicite les signatures de quinze pays, en proposant pour chacun d'eux des mesures de conservation à mettre en œuvre. Ce mémorandum reprend en annexe le plan d'action international du Conseil de l'Europe proposé en 1996 (Heredia, 1996) et actualisé en 2008 (Flade et Lachmann *op. cit.*). La France a signé le mémorandum international d'entente en mai 2010.

En mai 2010, à l'occasion de la seconde réunion des parties en Pologne, les pays signataires du mémorandum se sont accordés sur l'objectif de sortir le Phragmite aquatique de la liste rouge de l'UICN à l'horizon 2020. Deux critères sont déterminants pour atteindre cet objectif :

- stopper l'érosion continue de la population mondiale de l'espèce,

- constater une recolonisation d'anciens sites de reproduction.

Dans ces critères, les conditions d'accueil en migration sont déterminantes pour permettre aux oiseaux de survivre à leurs périodes et d'arriver en bonnes conditions physiques sur les sites d'hivernage et de reproduction.

La constitution d'un réseau de haltes migratoires en bon état de conservation est un enjeu majeur de la conservation de l'espèce sur ses voies de migration. L'amélioration des connaissances en migration pour identifier ces haltes est l'étape préalable aux actions de conservation.

2.3. État des connaissances au Maroc : choix du site à prospecter et période de passage

Le Phragmite aquatique est un migrateur trans-saharien. Il hiverne de manière très localisée dans les zones humides sahéennes à graminées en Afrique tropicale de l'ouest, depuis le delta du fleuve Sénégal jusqu'au delta intérieur du fleuve Niger au Mali, pour ce qui est des connaissances actuelles (Bargain *et al.* 2008, Foucher *et al.* 2013).

En automne, il migre par la façade Manche-Atlantique d'Europe de l'ouest dont la France (Jiguet *et al.* 2011, Le Nevé *et al.* 2011, 2013) et la péninsule Ibérique (Atienza *et al.* 2001, Neto *et al.* 2010) qui abritent des haltes vraisemblablement stratégiques pour la survie de l'espèce (cf. fig. 1).

Les Phragmites aquatiques poursuivent leur voyage vers les quartiers d'hivernage sub-sahariens d'Afrique de l'Ouest (Schäffer *et al.* 2006, Poluda *et al.* 2012) en longeant les côtes marocaines (Rguibi Idrissi *et al.* in prep). Cependant, les informations sur la présence de l'espèce au Maroc restent fragmentaires, les sites ne sont pas identifiés ni l'habitat fréquenté. Ainsi, une attention particulière a été portée aux rares données historiques disponibles et aux dates de passage connues (Schäffer *et al.* op. cit.) pour cibler les secteurs et la période à prospecter.

Ainsi, Schäffer dans sa compilation mentionne 9 données historiques au Maroc :

- la donnée la plus ancienne date du 1^{er} septembre 1911 et vient d'une localité à proximité d'Essaouira,
- 3 données datent de fin septembre au 5 octobre 1954 et proviennent de la plaine des Trifa (est Maroc), où l'espèce est notée abondante,
- 2 données datent du 23 septembre au 14 octobre 1966 et proviennent des îles Mogador à Essaouira où 3 individus sont observés,
- 1 individu observé le 7 octobre 1974 au Cap Spartel, près de Tanger,
- 1 individu observé le 3 octobre 1982 dans le wadi Sebou au nord-ouest de Fès,
- 1 individu observé le 29 octobre 1998 à Tamri.

Par ailleurs, un individu bagué sur la station de baguage de Trunvel en baie d'Audierne, Tréogat, Finistère le 24 août 1990 est repris le 15 septembre suivant sur l'île de Lanzarote (dans une pelote de rejection de Faucon d'Éléonore), en face de la démarcation entre le Maroc et le Sahara occidental (Le Nevé *et al.* 2009). Et toujours aux Îles Canaries, Schäffer signale un individu le 30 août 1983 sur Fuerteventura.

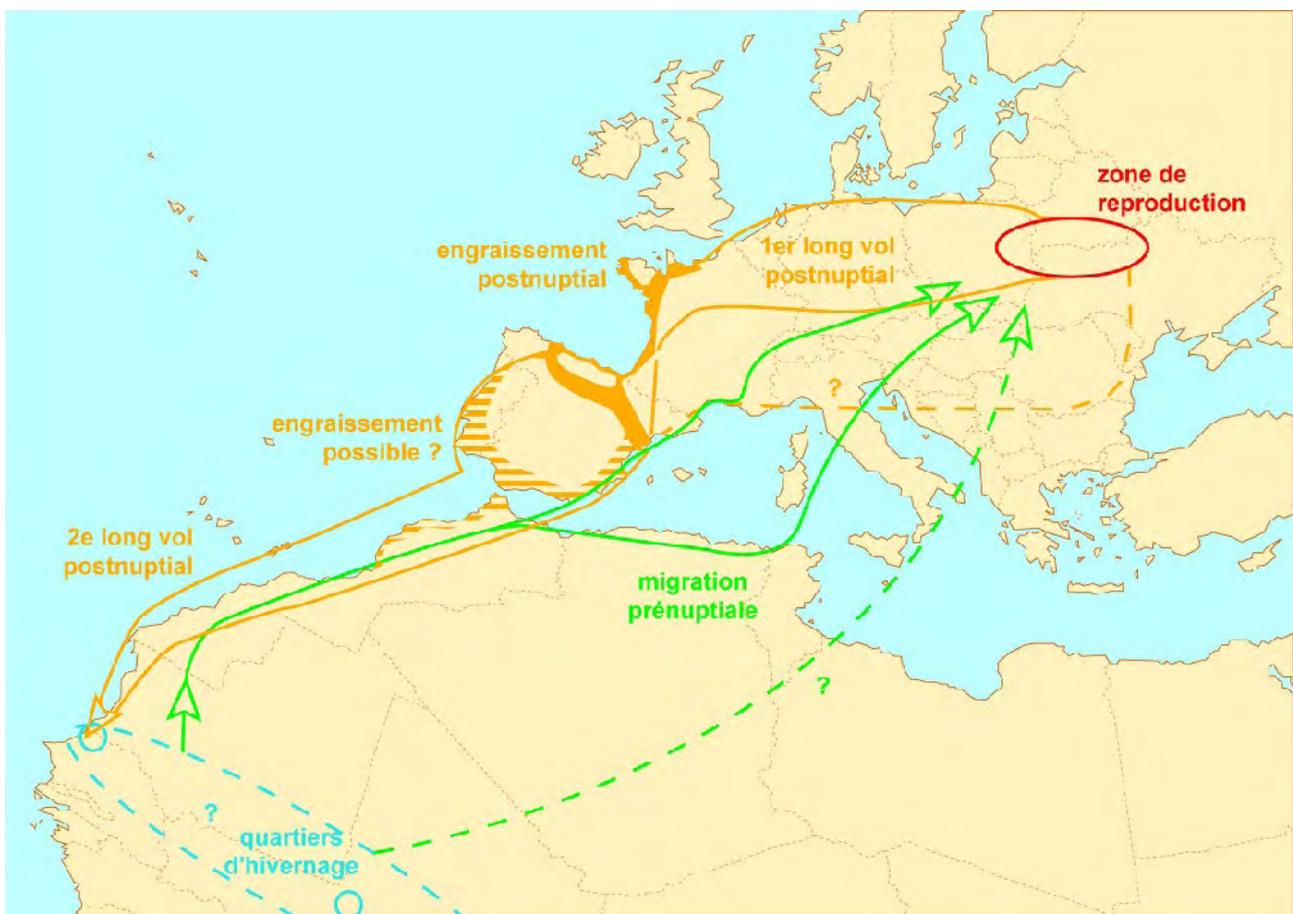
Sur le site de Larache, le Phragmite aquatique est mentionné en migration pré-nuptiale en 1971 et 1980 par Schäffer (2006). En 2009, Pascal Provost et Hamid Rguibi y mènent 10 jours de baguage du 4 au 13 septembre sans capturer de Phragmite aquatique. Cependant à la fin du mois d'octobre 2009, Hamid Rguibi y capture 2 adultes en plumage très usés. Il pourrait s'agir d'individus retardataires, en mauvaise condition physique, par exemple engagés dans une seconde ponte sur les sites de reproduction ? Deux autres individus sont capturés en automne 2010 et 3 en automne 2011 sur ce site.

Enfin, deux mâles reproducteurs ukrainiens équipés de géolocalisateurs en juillet 2010 ont déjà atteint l'Afrique sahélienne les 30 août et 9 septembre de la même année. L'un d'eux aurait fait halte dans le sud-ouest de la péninsule Ibérique ou sur la côte atlantique marocaine vers le 15 août (Salewski *et al.* 2012).

En définitive, la présence de l'espèce sur le site de Larache en octobre 2009, l'absence de l'espèce début septembre 2009 sur ce même site et le passage détecté fin août à ces latitudes par l'analyse des géolocalisateurs, nous ont décidé à rechercher le Phragmite aquatique sur le site de Larache fin août 2012.

La figure 1 ci-après, résume l'état des connaissances actuelles concernant la stratégie de migration du Phragmite aquatique au cours de son cycle annuel.

Fig. 1 – Stratégie de migration du Phragmite aquatique au cours d'un cycle annuel



3. LE PLAN NATIONAL D'ACTIONS

La fiche action n°5 du plan national d'actions du Phragmite aquatique (Le Nevé *et al.* 2009) est dédiée à la recherche et à la connaissance des quartiers d'hivernage africains.

Le plan est disponible sur le site du ministère en charge de l'écologie :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-plans-Faune.html>

3.1. Rappel historique

De 2004 à 2009, Bretagne Vivante a conduit un Life sur la conservation des habitats de l'espèce dans trois sites expérimentaux du Finistère et du Morbihan (<http://www.life-phragmite-aquatique.org/>). Le plan national d'actions a été rédigé de 2008 à 2009 par Bretagne Vivante, sous la responsabilité de la Dréal Bretagne, pilote national. Il s'agit d'une rédaction discutée au sein d'un comité de suivi. En octobre 2009, le plan a été validé par le CNPN.

En 2010, la Dréal Bretagne a confié la mise en œuvre du plan de 2010 à 2014 à Bretagne Vivante en tant qu'opérateur. Il a été édité par le ministère en septembre 2010.

Cette mise en œuvre s'appuie sur l'ensemble des Dréals dans chaque région concernée, qui elles-mêmes désignent un opérateur régional.

3.2. Objectifs

Rappel des objectifs pour les 5 ans à venir (objectifs à court terme) :

Objectif 1 : augmenter la surface d'habitats favorables au Phragmite aquatique dans les ZPS concernées. Les indicateurs mis en place pour atteindre l'objectif 1 permettent :

- de caractériser rapidement l'habitat de l'espèce en fonction de la structure de la végétation, de la couverture en roseau commun et des niveaux d'eau ;
- de connaître les surfaces de ses habitats sur les sites et suivre leur évolution ;
- d'évaluer la ressource alimentaire par des indicateurs sur la présence/absence des proies de l'espèce.

Objectif 2 : améliorer la connaissance du fonctionnement de la migration en France.

Objectif 3 : participer à la conservation globale de l'espèce.

Cette mission au Maroc s'inscrit dans l'objectif 3.

3.3. Habitats de l'espèce en halte migratoire

La connaissance des habitats en migration est récente et a moins de 10 ans. Elle prend son essor avec le Life « conservation du Phragmite aquatique en Bretagne » de 2004 à 2009 (Dézecot *et al.*, 2008), s'affirme avec des études sur la sélection de l'habitat par radio-pistage (Bargain 2003, Provost *et al.* 2010).

Schématiquement l'espèce utilise deux grands types d'habitat pour subvenir à ses besoins vitaux en halte migratoire (cf. typologie détaillée en annexe 1) :

- pour le repos, lorsqu'ils arrivent de nuit sur un site, les Phragmites aquatiques vont rechercher les massifs de roselières hautes monospécifiques à roseau commun *Phragmites australis*. Sur certains sites où le roseau commun est absent, l'habitat pour le repos peut être constitué d'autres grands héliophytes (à l'exception de *Typha latifolia*) ou de hautes herbes (*Elytrigia sp.* en prairie subhalophile). Au petit matin, ils vont quitter ces grandes formations végétales pour les habitats d'alimentation d'où ils ne s'éloigneront guère pendant leur court séjour. La durée moyenne des auto-contrôles en migration postnuptiale entre 2008 et 2011 est de 3 jours mais peut aller jusqu'à 10 jours (Le Nevé *et al.* 2013) ;
- pour s'alimenter et s'engraisser, les Phragmites aquatiques vont rechercher des prairies humides composées de petits héliophytes (40 cm à 1 m), généralement inondées faiblement ou situées en bordure de mare (scirpaies, cariçaies, jonçaies...) ;
- les prairies sèches entourant les prairies humides jouent aussi un rôle important en

fournissant des invertébrés. Elles peuvent aussi accueillir un grand nombre d'individus en halte dans le cas des prairies subhalophiles notamment dans la moitié sud du littoral atlantique (baie de l'Aiguillon, estuaire de la Gironde).

L'habitat d'alimentation est important à connaître car les enjeux de conservation de l'espèce sont sans doute liés aux menaces qui pèsent sur elle. Il est curieux de constater que la structure de végétation de cet habitat est en tout point similaire à celle de l'habitat de reproduction en Europe de l'Est et de l'habitat d'hivernage découvert au Djoudj au Sénégal en 2007 (Bargain *et al.* 2008).

Cette connaissance de l'habitat a fait partie de la méthode utilisée pour identifier les sites potentiellement favorables à la migration de l'espèce au printemps, au cours de cette mission d'août 2012.

PARTIE 2. LE MAROC DU 22 AU 28 AOÛT 2012

1. OBJECTIF

La recherche du Phragmite aquatique au Maroc a pour but principal d'échantillonner le site du marais de Larache par le baguage fin août, en complément de l'opération de baguage réalisée début septembre 2009 qui n'avait pas permis de capturer de Phragmite aquatique (Pascal Provost & Hamid Rguibi *com. pers.*).

2. MÉTHODOLOGIE

- Repérage cartographique des zones humides de l'estuaire de l'oued Loukos (Larache),
- baguage dans les habitats les plus favorables de l'estuaire de l'oued Loukos,
- observations ornithologiques et description des habitats de l'estuaire de l'oued Loukos,
- repérage d'autres sites.

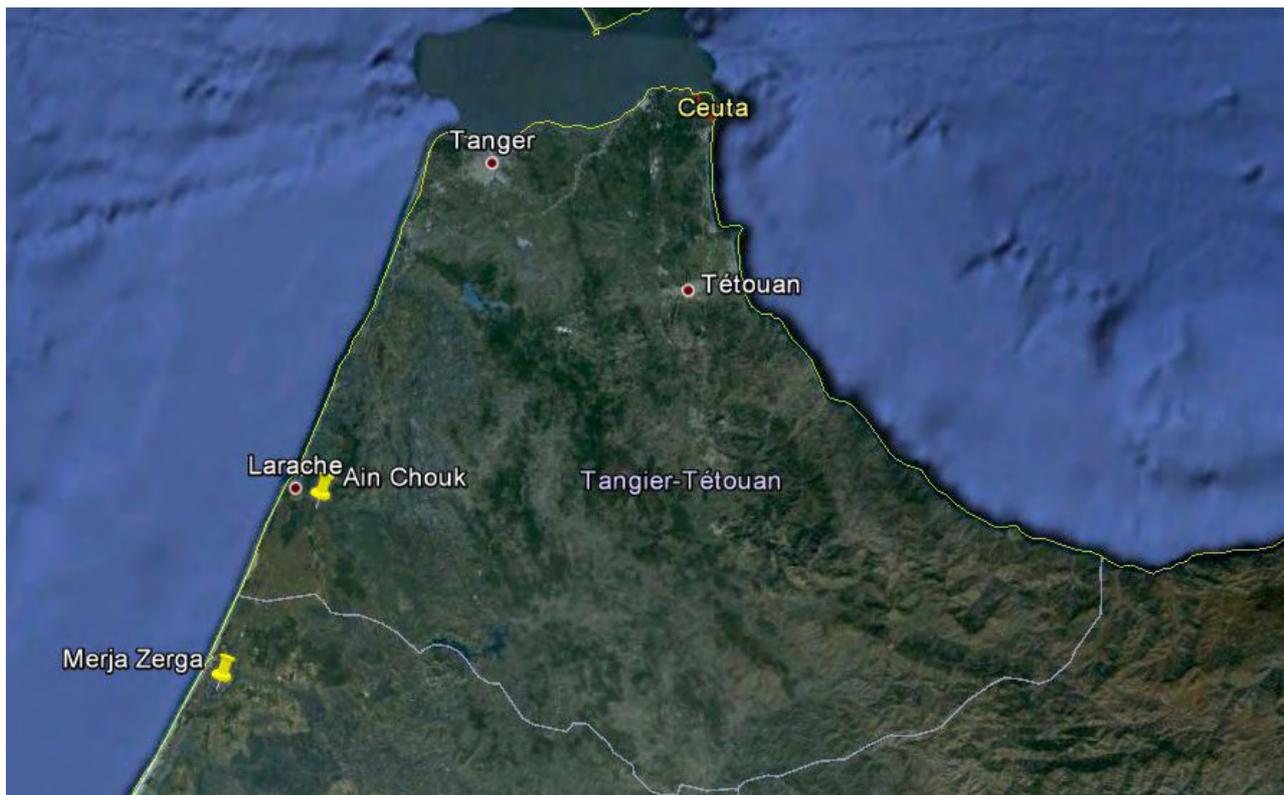
Tab. 1 – Sites visités du 22 au 28 août 2012

Commune proche	Lieu-dit	Latitude	Longitude	Date	Méthode
Larache (estuaire de l'oued Loukos)	Marais de Ain Chouk	35,149664°	-6,104614°	22 au 28 août	Baguage et description des habitats
Moulay-Bousselham	Merja Zerga	34,824314°	-6,277332°	28 août	Visite et description des habitats

Fig. 2 – Situation générale des deux sites visités du 22 au 28 août 2012



Fig. 3 – Situation générale des deux sites visités du 22 au 28 août 2012



Seul le site du marais de Ain Chouk, situé au sud-est de Larache, a fait l'objet d'opérations de baguage.

Méthodologie du baguage à Ain Chouk

Rappel : le thème « ACROLA » consiste à baguer selon une méthode standardisée, par unité de capture faisant 36 m et composée de 3 filets de 12 m avec repasse du chant du Phragmite aquatique. Les trois filets de l'unité 4 ne sont pas parfaitement alignés en raison de la configuration du site (cf. figure 6).

Deux stations ont été montées dans le marais d'Ain Chouk totalisant 7 opérations de baguage.

Station n°1 :

- du 23 et 24 août 2012, ouverture de 5h30 à 11h00
- 3 unités soit 108 m de filets en thème « ACROLA » dont 72 m de filets 3 poches, mailles de 14 mm en monofilament, et 36 m de filets 5 poches, mailles de 16 mm,
- position : lat. 35,142°; long. -6,11° (cf. fig. 4 et 5).

Station n°2 :

- le 24 août 2012, ouverture de 19h00 à 20h30, 36 m de filets 5 poches + 24 m de filets 3 poches, sans repasse,
- du 25 au 28 août 2012, ouverture de 6h00 à 12h15,
- 2 unités en thème « ACROLA » de filets 5 poches et mailles de 16 mm (soit 72 m), 1 unité de 24 m de filets 3 poches et mailles de 14 mm avec repasse, et 12 m de filets 5 poches « HORS THÈME » (buissons sans repasse)
- position : lat. 35,145°; long. -6,09° (cf. fig. 4 et 6).

Fig. 4 – Localisation des stations de baguage n°1 et 2 à Ain Chouk du 23 au 28 août 2012



Fig. 5 – Emplacement des 3 unités de la station n°1

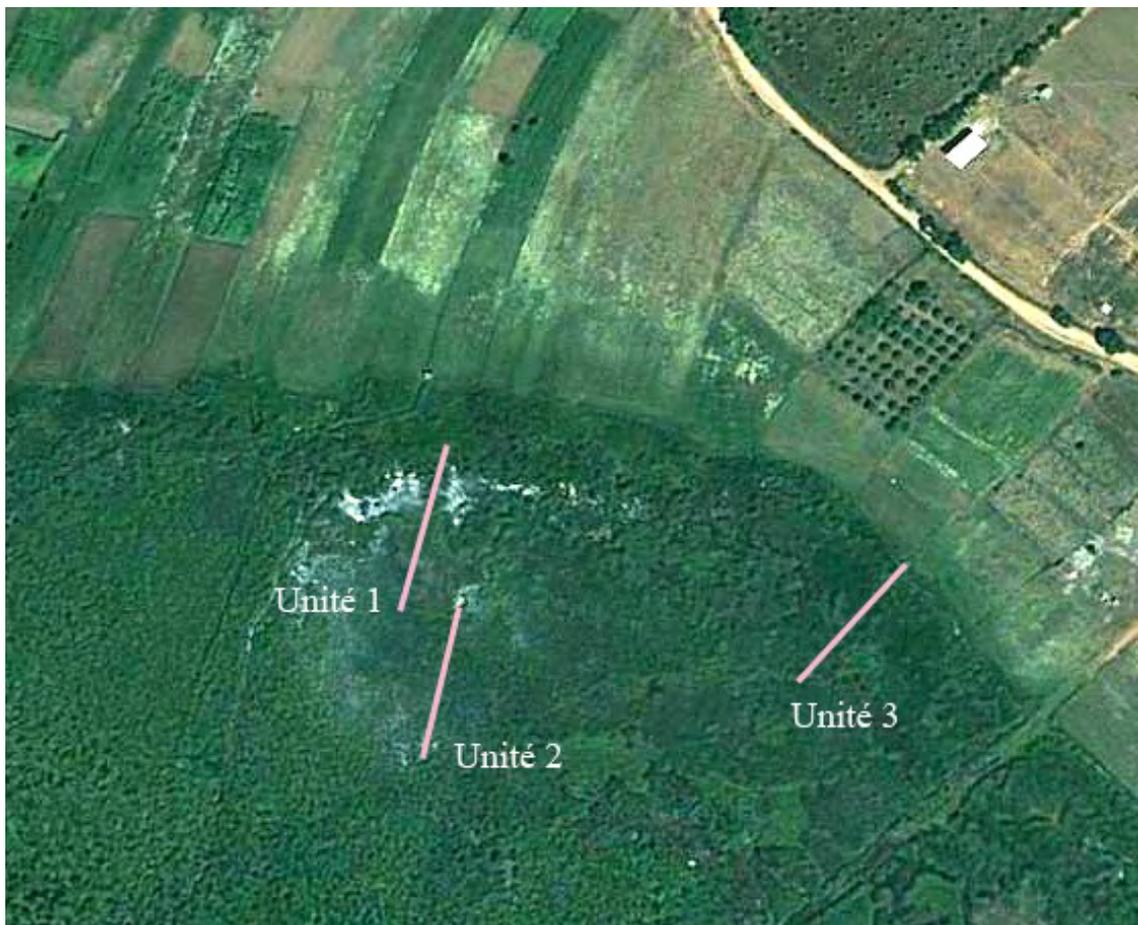


Fig. 6 – Emplacement des 3 unités de la station n°2



3. RÉSULTATS

3.1 Marais d'Ain Chouk et estuaire de l'oued Loukos, à Larache

Intérêt du site pour le Phragmite aquatique : plutôt défavorable

Atouts :

- zone humide encore en eau fin août, vraisemblablement rare dans la région à cette saison,
- plans d'eau libres bien visibles,
- vaste Cladiaie dense pouvant constituer un excellent abri (habitat pour le repos),
- position littorale bien située dans le couloir de migration directement au sud du détroit de Gibraltar.

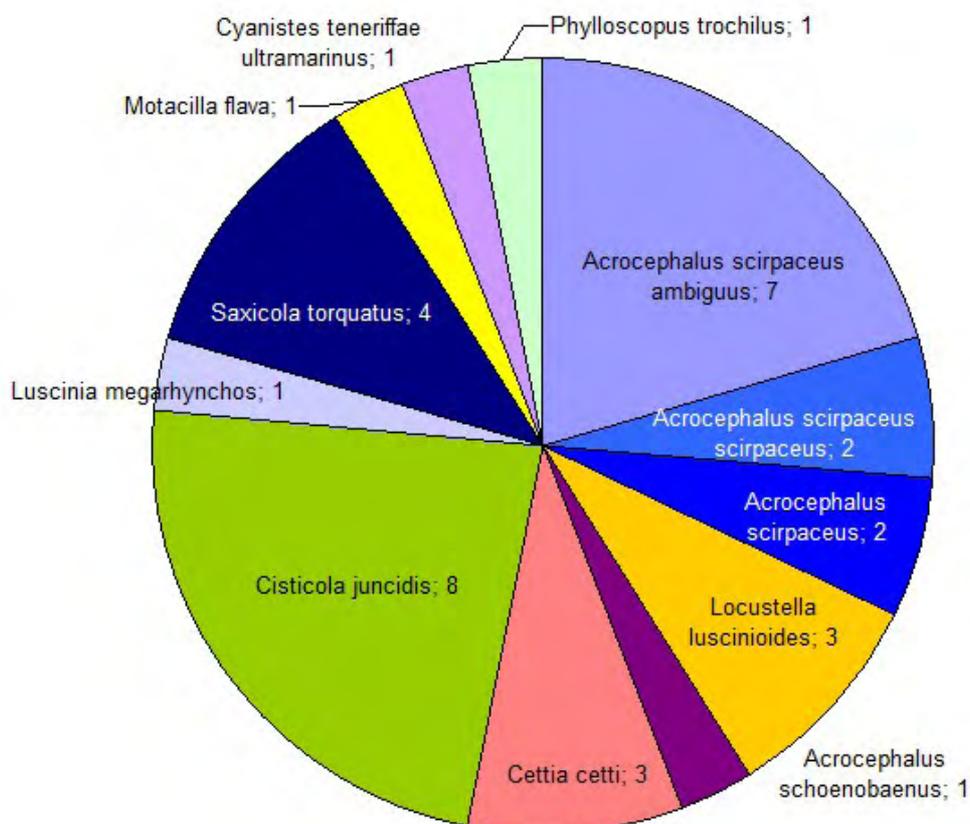
Contraintes : absence d'habitats d'alimentation liée aux pratiques agricoles (surpâturage, fauche) et sans doute aussi à une année particulièrement sèche ne permettant pas aux milieux prairiaux de s'exprimer pleinement et accentuant la pression de pâturage.

Résultats du baguage :

Tab. 2 – Espèces et nombre d'individus capturés à la station n°1 (B = baguage, AC = auto-contrôle)

Espèce	Nom scientifique	23 août	24 août	Total
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	1B		1B
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	1B		1B
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	2B	1B, 1AC	3B, 1AC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	5B	3B	8B
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	1B	2B	3B
Locustelle luscinioïde	<i>Locustella luscinioides</i>	3B		3B
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2B		2B
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus scirpaceus</i>	2B		2B
Rousserolle effarvate "ambiguus"	<i>Acrocephalus scirpaceus ambiguus</i>	4B	3B	7B
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		1B	1B
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		1B	1B
Mésange nord-africaine	<i>Cyanistes teneriffae ultramarinus</i>	1B		1B
Total		22B	11B, 1AC	33B, 1AC

Fig. 7 – Espèces capturées à la station n°1



**Tab. 3 – Espèces et nombre d'individus capturés à la station n°2 en thème ACROLA (sauf le 24 août hors thème)
(B = baguage, C = contrôle, AC = auto-contrôle)**

Espèce	Nom scientifique	25 août	26 août	27 août	28 août	Total
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2B	2B	1B, 1AC	1B, 1AC	6B, 2AC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		1B	2B		3B
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		1B			1B
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	1B				1B
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	4B				4B
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	3B	2B, 1AC		1B, 1AC	6B, 2AC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	4B	4B	5B, 1AC	2B, 1AC	15B, 2AC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	7B, 2C	4B, 1C, 1AC	2B, 2AC	2B, 1C, 1AC	15B, 4C, 4AC
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	2B		1B	2B	5B
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	4B	1B		1AC	5B, 1AC
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	3B	1B	4B	1B	9B
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus scirpaceus</i>	5B	3B, 1C	6B	2B	16B, 1C
Rousserolle effarvate ambiguus	<i>Acrocephalus scirpaceus ambiguus</i>	42B, 1AC	12B, 1AC	7B, 1AC	13B, 2AC	74B, 5AC
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	2B		2B	4B	8B
Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	3B		1B		4B
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>			1B		1B
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	1B				1B
Total		83B, 2C, 1AC	31B, 2C, 3AC	32B, 5AC	28B, 1C, 7AC	170B, 6C, 15AC

Fig. 8 – Espèces capturées à la station n°2 (unités 4 à 6)

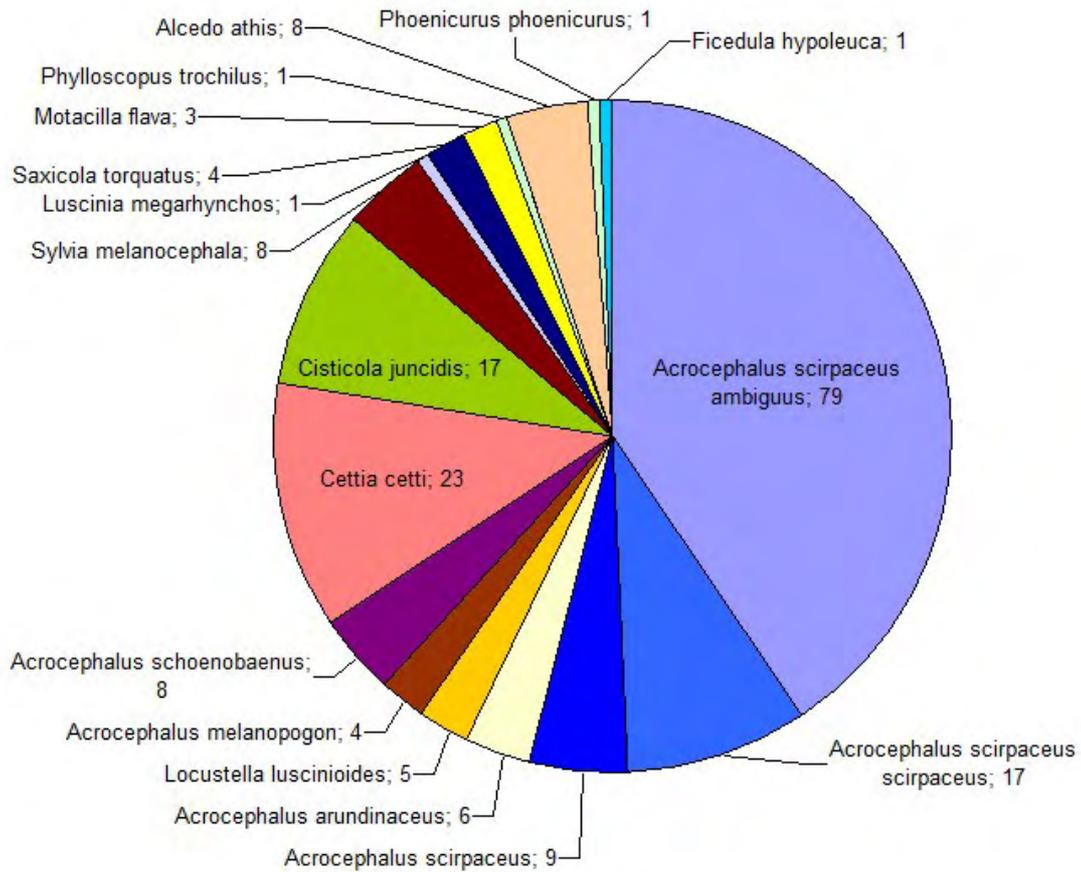
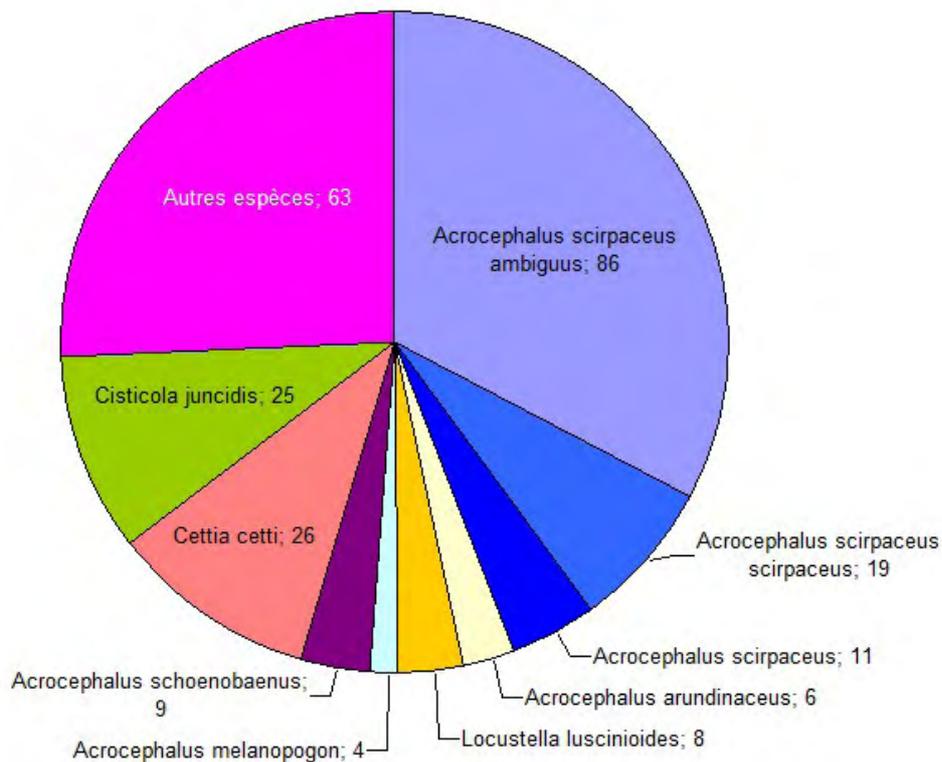


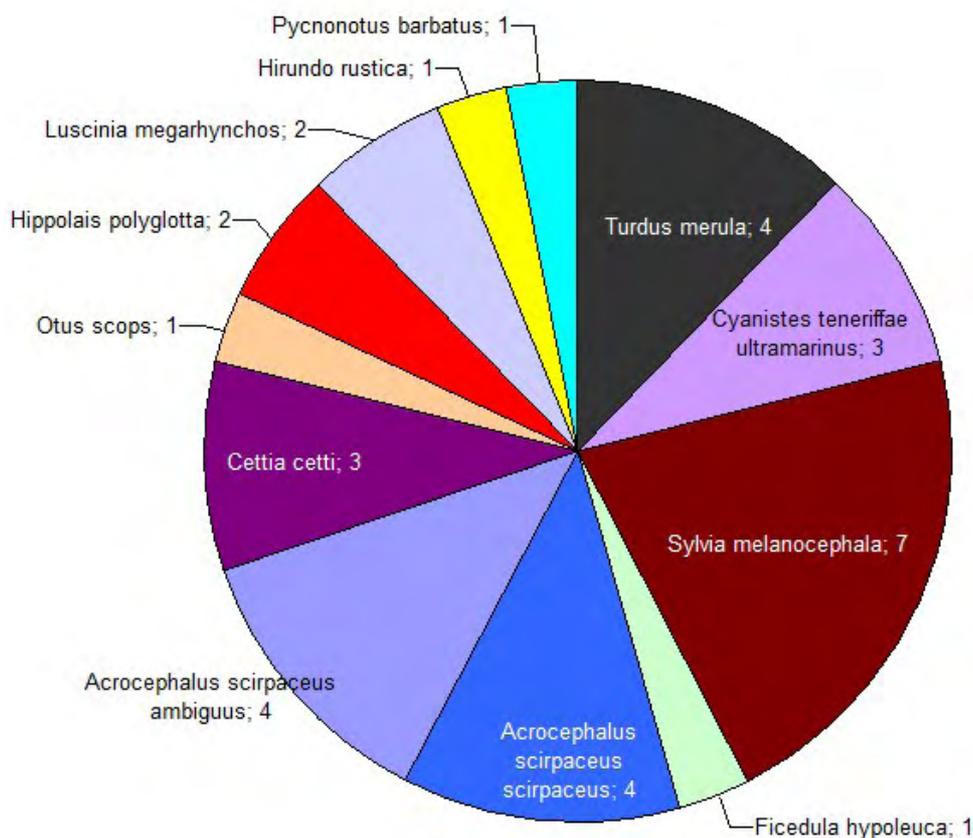
Fig. 9 – Paludicoles et autres espèces capturées aux stations 1 et 2 (en thème ACROLA seulement)



Tab. 4 – Espèces et nombre d'individus capturés en filet hors thème (station n°2)
(B = baguage, C = contrôle, AC = auto-contrôle ; le Bulbul des jardins n'a pas été bagué)

Espèce	Nom scientifique	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août	Total
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>					1B	1B
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	1B					1B
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>					1B, 1AC	1B, 1AC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		2B		1B	1B	4B
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>		2B	1B	1B	1B, 1C, 1AC	5B, 1C, 1AC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	1B		1B	1AC		2B, 1AC
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus scirpaceus</i>		1B	2B	1B		4B
Rousserolle effarvate ambiguus	<i>Acrocephalus scirpaceus ambiguus</i>	3B	1B				4B
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>					2B	2B
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>		1B				1B
Mésange nord-africaine	<i>Cyanistes teneriffae ultramarinus</i>		1B	2B			3B
Bulbul des jardins	<i>Pycnonotus barbatus</i>				1		1
Total		5B	8B	6B	1, 3B, 1AC	6B, 1C, 2AC	1, 28B, 1C, 3AC

Fig. 10 – Espèces capturées hors thème (station n°2)



Tab. 5 – Origine probable des contrôles

Espèce	Nom scientifique	Date du contrôle	Lieu probable du baguage
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	28/août	Maroc – Ain Chouk
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	25/août	Maroc – Ain Chouk
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	26/août	Maroc – Ain Chouk
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	25 & 28/août	Maroc – Ain Chouk
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	26/août	Belgique

Aucun Phragmite aquatique capturé.

En résumé, la communauté des fauvettes paludicoles capturée, correspond aux espèces de roselières, mise à part la Bouscarle de Cetti et la Cisticole des joncs inféodées sur le site à la ceinture de saules et de Typha. Les fauvettes paludicoles et autres passereaux fréquentant les mêmes habitats que le Phragmite aquatique, ont été peu ou pas capturés : Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) par exemple.

Un paragraphe est dédié aux captures de *Acrocephalus scirpaceus ambiguus* (cf. page 31).

Description des habitats à Ain Chouk (Larache) :

Le marais d'Ain Chouk est un ancien bras de l'oued Loukos. Il s'agit d'un vaste marais eutrophe composé d'une Cladiaie et de massifs de Nymphéas. Les touradons de Marisque (*Cladium mariscus*), très denses, peuvent atteindre 4 à 5 mètres de haut. Les massifs de Nymphéas se sont développés à la surface de l'eau jusqu'à former un épais tapis de rhizomes sur lequel il est possible de marcher. La profondeur sous le tapis de rhizome est inconnue mais semble supérieure à 2 m (longueur d'une perche de baguage pliée).

Le marais est ceinturé par les saules et les Typha.

Seule la ceinture de saules et de Typha est accessible au baguage. Nous avons essayé de pénétrer dans les touradons de Marisque et les massifs de Nymphéas (photo 14), mais la densité des Marisques et l'absence de sol porteur rend difficile, voire dangereuse la progression à pied et, quoiqu'il en soit, empêche d'y aubaner les perches de baguage qui s'y enfoncent.

A priori, d'après la typologie des habitats fonctionnels telle que décrite actuellement (cf. annexe 1), la Cladiaie correspondrait à un habitat de repos pour le Phragmite aquatique. D'ailleurs, la communauté des fauvettes paludicoles capturée (fig. 9) correspond à celle des roselières, mise à part la Bouscarle de Cetti et la Cisticole des joncs, inféodées sur le site à la ceinture de saules et de Typha.

Les unités 1, 2 et 3 étaient placées en Cladiaie basse (1 à 2 mètres de hauteur), légèrement atterrie (photos 5 à 8). Les unités 4 et 5 étaient installées dans cette ceinture de saule et de Typha et dans les premiers mètres de la Cladiaie (photos 9 à 12).

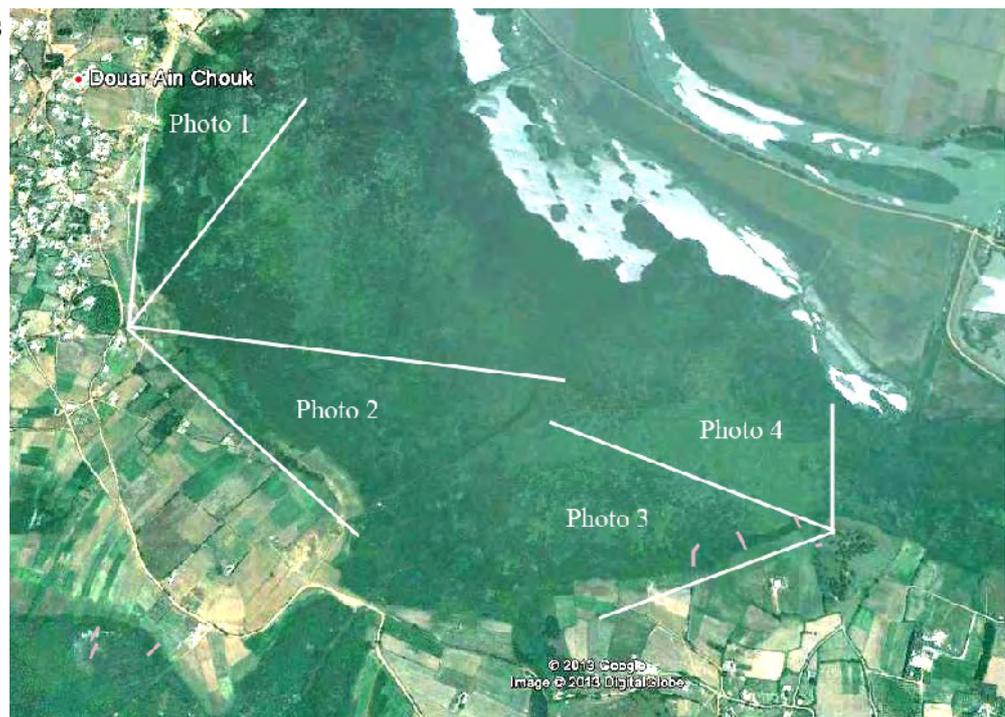
Il n'a pas été possible de caractériser la communauté des passereaux fréquentant les Nymphéas, bien que l'unité 6 ait été installée dans la ceinture de Typha au plus près du plus vaste massif de Nymphéas du marais (photo 13). Sa largeur de 24 m (au lieu des 36 m standard) correspond à l'étroitesse de la ceinture à cet endroit là. Cette unité a capturé une part importante des paludicoles de roselières strictes (Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, Locustelle luscinioides *Locustella luscinioides*, Lusciniolle à moustaches *Acrocephalus melanopogon*).

A l'oeil nu, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* était un passereau abondant dans les massifs de Nymphéas et quasiment le seul visible. Seulement 3 individus ont été capturés ce qui laisse penser que d'autres espèces de passereaux présentes dans les Nymphéas ont pu passer inaperçu et ne pas se faire capturer.

La Foulque caronculée *Fulica cristata* et la Talève sultane *Porphyrio porphyrio* étaient par ailleurs deux espèces bien représentées de la Cladiaie et des Nymphéas.

Pour résumé, les communautés végétales du marais d'Ain Chouk ne correspondent pas aux habitats connus pour être favorables au Phragmite aquatique, à l'exception peut-être de la Cladiaie en habitat de repos dans le cas présent ?

Fig. 11 – Positions des photos 1 à 4



Photos 1 à 4 - Le marais d'Ain Chouk, dominé par la Cladiaie en touradons et les Nymphéas



Photo 3 – Au premier plan la table de baguage sous les arbres



Photo 4



Photos 5 & 6 – Unité 1, station 1

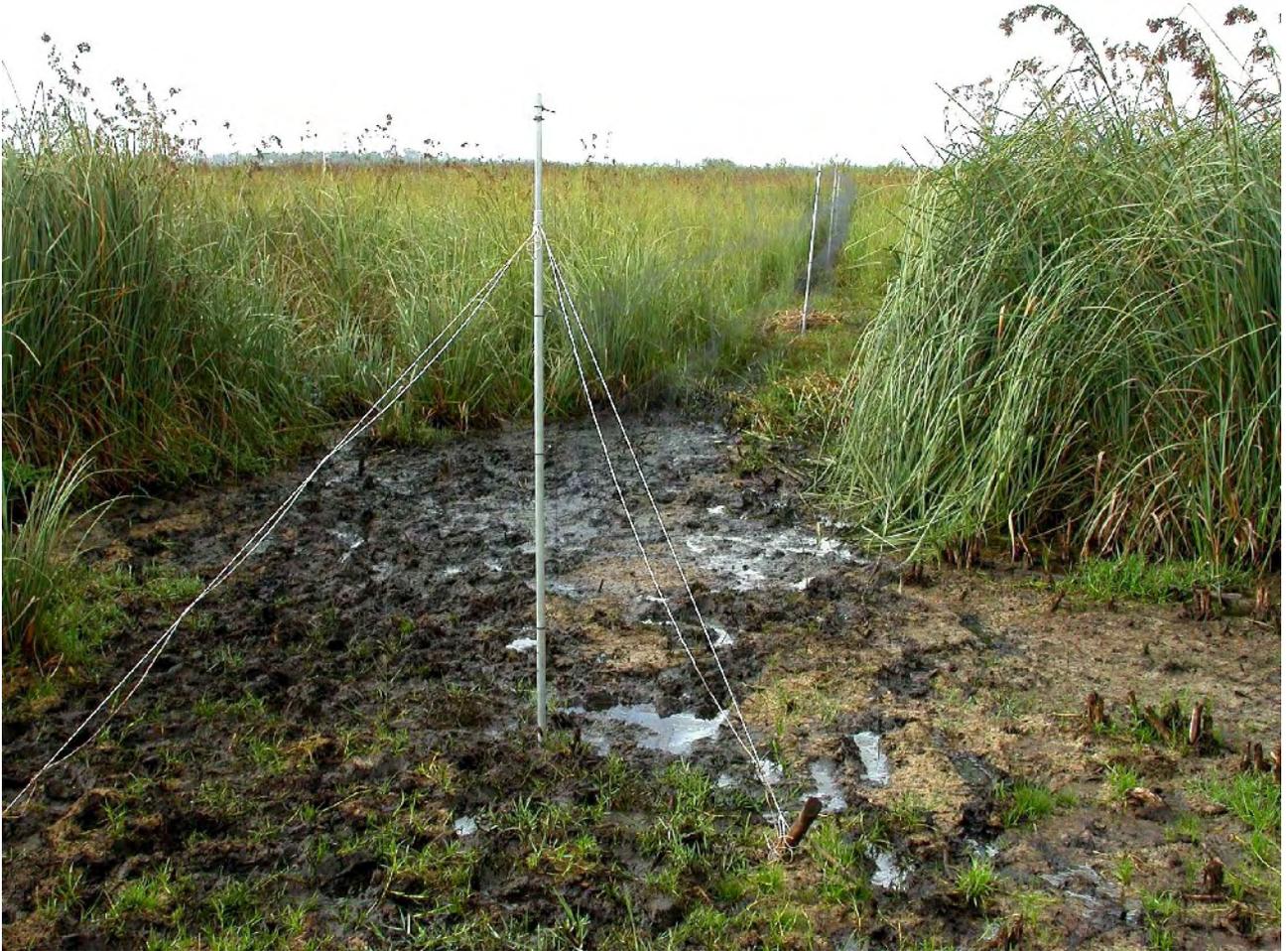


Photo 7 – Unité 2, station 1

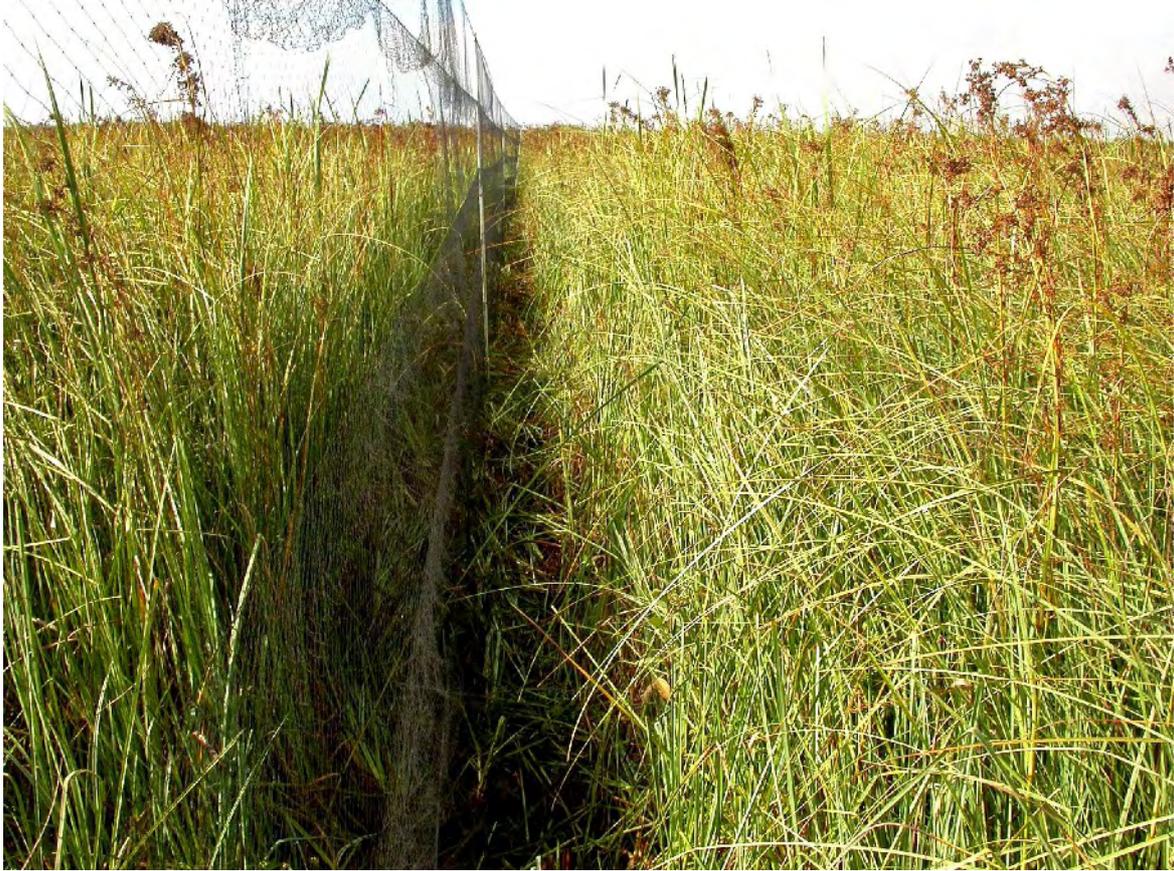


Photo 8 – Unité 3, station 1



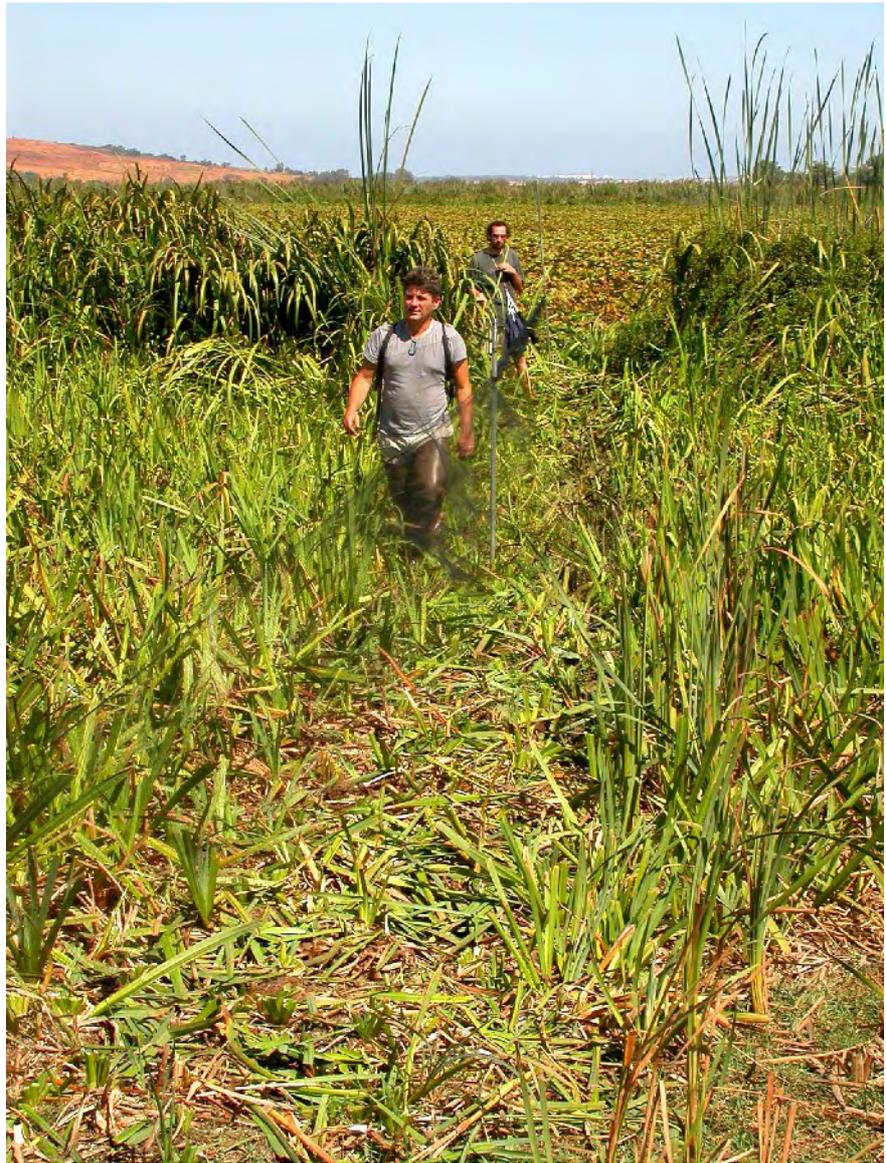
Photos 9 & 10 – Unité 4, station 2



Photos 11 & 12 – Unité 5, station 2



**Photo 13 – Unité 6,
station 2**



**Photo 14 – Tentative
d'installation de filets dans
les Nymphéas**



3.2 Exploration de l'oued Loukos, Larache

Quelques après-midis ont été mis à profit pour rechercher des habitats favorables au *Phragmite aquatique* dans l'estuaire de l'oued Loukos et sur quelques kilomètres en amont. Aucun habitat favorable ne fut découvert. Les zones humides à cette époque de l'année étaient asséchées ou presque et la végétation herbacée avait été fortement pâturée. Toutes les prairies observées dans l'estuaire étaient tondues et sèches.

Quelques mares subsistaient à l'est de Doukkala Sahel, ceinturées de joncs, mais de faible superficie.

Fig. 12 – Secteurs visités le long de l'oued Loukos (trait rose)



3.2 Exploration de Merja Zerga

Le site de Merja Zerga (lat. 34,824°; long. -6,27°; cf. fig. 3) fut visité le 28 août après-midi. La lagune est entourée de vastes prairies subhalophiles qui pourraient être favorables au *Phragmite aquatique*.

Le sud de la lagune est occupé par une vaste prairie subhalophile à *Spartina densiflora* (espèce invasive originaire d'Amérique du sud), qui s'apparente aux habitats fréquentés dans certaines haltes françaises importantes : baie de l'Aiguillon, estuaire de la Gironde.

Nous avons marché 2,7 kilomètres (traits roses fig. 13) et avons pu noter une abondance importante d'invertébrés (araignées, moustiques...). Mais aucun phragmite sp ne fut décelé.

A ce titre, il convient de signaler que Schäffer rappelle en 2006 dans sa synthèse, l'observation de nombreux individus en 1954 dans l'estuaire du Moulouya, en milieu subhalophile à *Salicornes*.

Nous n'avons pas tenté d'approfondir l'exploration de ce site par le baguage, faute de temps suffisant et surtout d'une logistique adaptée au site : autorisations administratives, hébergement, difficulté d'accès en voiture et à pied, prolifération des moustiques...

Fig. 13 – Secteurs visités à pied à Merja Zerga (traits roses)



Photo 15 – Habitat observé dans la partie nord de Merja Zerga



Photos 16 & 17 – Habitat observé dans la partie sud de Merja Zerga



La prairie subhalophile est pâturée très extensivement.

Photo 18 – *Spartina densiflora* (invasive d'Amérique du Sud) recouvre une vaste surface de milieu subhalophile dans la partie sud de Merja Zerga



4. DISCUSSION SUR LA MISSION AU MAROC

Il paraît difficile d'imaginer que des Phragmites aquatiques en migration au-dessus du Maroc ne s'y posent pas s'ils y trouvent des habitats favorables. Il est possible qu'une partie de la voie de migration marocaine soit orientale (Schäffer *op. cit.*), frontalière avec l'Algérie, si les individus qui longent l'Espagne par l'est (Atienza *et al.* 2001), traversent la Méditerranée avant d'atteindre Gibraltar. Mais des données proviennent de la côte atlantique, comme rappelé au point 2.3.

Cependant, aucun Phragmite aquatique ne fut capturé dans le marais d'Ain Chouk, à proximité de Larache. Il est possible que les dates d'échantillonnage aient été un peu précoces, mais Pascal Provost (com. pers.) n'avait pas capturé l'espèce sur ce même site les 15 premiers jours de septembre 2009.

Nous pensons que l'habitat du site d'Ain Chouk n'est pas favorable à l'alimentation du Phragmite aquatique. Il ne correspond pas à ce que l'on observe par ailleurs en migration, en hivernage ou en reproduction (cf. annexe 1).

Par ailleurs, malgré différentes prospections dans l'estuaire de l'oued Loukos, il n'a pas été possible de trouver des habitats favorables à cette période de l'année. Par contre, la lagune de Merja Zerga pourrait révéler des surprises en raison de ses vastes étendues de prairies subhalophiles.

CONCLUSION

Le marais d'Ain Chouk n'offre pas d'habitat véritablement favorable à l'espèce. Son rôle pour le Phragmite aquatique reste à préciser puisque que 7 individus ont néanmoins été capturés en octobre 2009 et en automnes 2010 et 2011 (Hamid Rguibi *com. pers.*).

La recherche du Phragmite aquatique en migration postnuptiale au Maroc devrait être cibler en priorité sur des marais à milieux prairiaux subhalophiles, sur la côté atlantique, voire sur la côte méditerranéenne.

Si des haltes marocaines sont connues pour accueillir le Phragmite des joncs en nombre, l'effort de prospection pourrait porter sur ces sites en priorité.

La méthode de capture dans ces milieux doit utiliser des filets bas à 3 poches et mailles de 14 mm. Les 15 premiers jours de septembre restent sans doute une période adéquate à privilégier pour cette recherche, voire la dernière décade d'août.

QUELQUES MOTS SUR *Acrocephalus scirpaceus ambiguus*

La Rousserolle effarvate qui niche au Maroc et en péninsule Ibérique est proposée comme un taxon à part entière par Jiguet *et al.* (in prep), sous le nom scientifique de « *Acrocephalus scirpaceus ambiguus* (Brehm 1857) ».

Nous avons prêté une attention particulière à ce taxon lorsque nous avons des Rousserolles effarvates en main. Dans la majorité des cas et dès les premières captures, nous avons noté une différence de phénotype relativement marquée entre des individus de petites tailles majoritaires et des individus de grandes tailles, moins nombreux.

Les mesures prises sur ces oiseaux concernent la longueur de l'aile, l'adiposité, la masse, la longueur de la troisième rémige primaire (sur une partie des individus) et la présence/absence de parasites dans les plumes de vol.

Nous avons ainsi observé que les Rousserolles effarvates de petite taille étaient parasités sur les ailes et les rectrices par une espèce de « pou » (cf. photo 19), alors que les Rousserolles effarvates de grande taille n'en avaient pas. De plus, nous avons observés que les espèces à priori locales (Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Fauvette mélanocéphale) étaient également infestées alors que des espèces migratrices européennes avérées (Phragmite des joncs) ou probables (Rossignol philomèle) en étaient dépourvus.

Sur 119 individus différents capturés de Rousserolles effarvates, 113 ont été examinés à la recherche de parasites. Sur ces 113 individus, la proportion est de 74 parasités soit 65,5 %.

Parallèlement en main, les individus de petite et grande tailles diffèrent par un certain nombre de critères comme :

- la structure du bec : grêle, court et légèrement courbe chez les petits oiseaux; épais, long et droit chez les grands oiseaux,
- la couleur à nuance sable chez les petits oiseaux, absente chez les grands oiseaux qui présentent à contrario des nuances olives (cf. photos 20 et 21).

Pour schématisé, les individus de petites tailles faisaient penser à des pouillots en comparaison des individus de grande taille.

Sur la base de ces critères morphologiques, nous avons tenté de qualifier les Rousserolles effarvates capturées : *ambiguus*, type ou inconnu.

Photo 19 – Présence de « poux » chez *Acrocephalus scirpaceus ambiguus* et sur d'autres espèces locales



Fig. 14 – Parts des Rousserolles effarvattes identifiées *scirpaceus* parasitées ou non (n = 23)

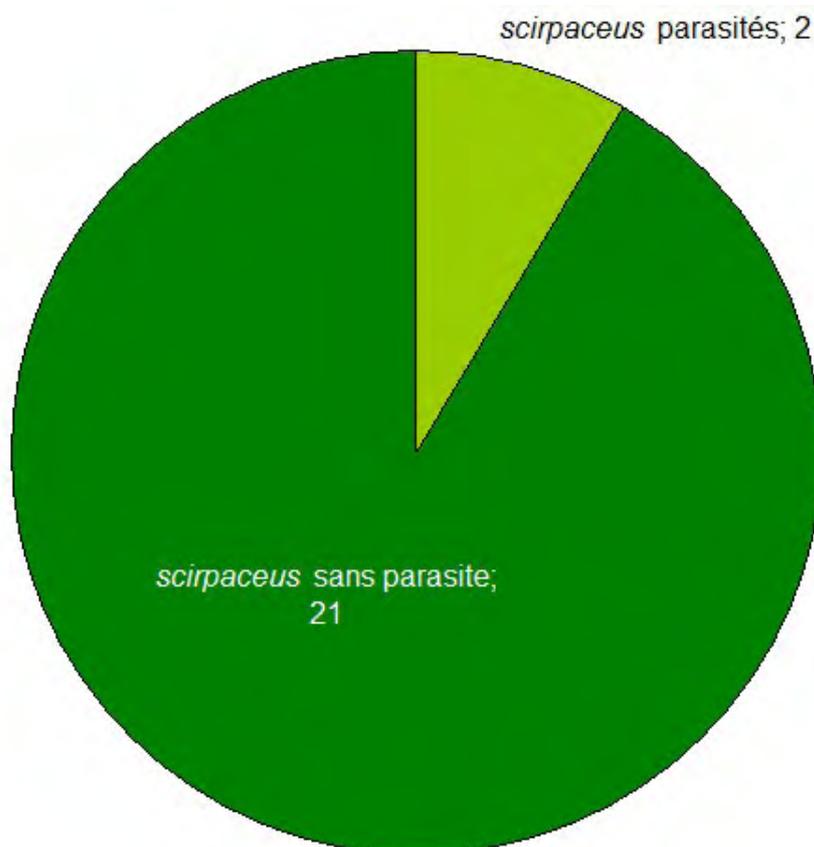
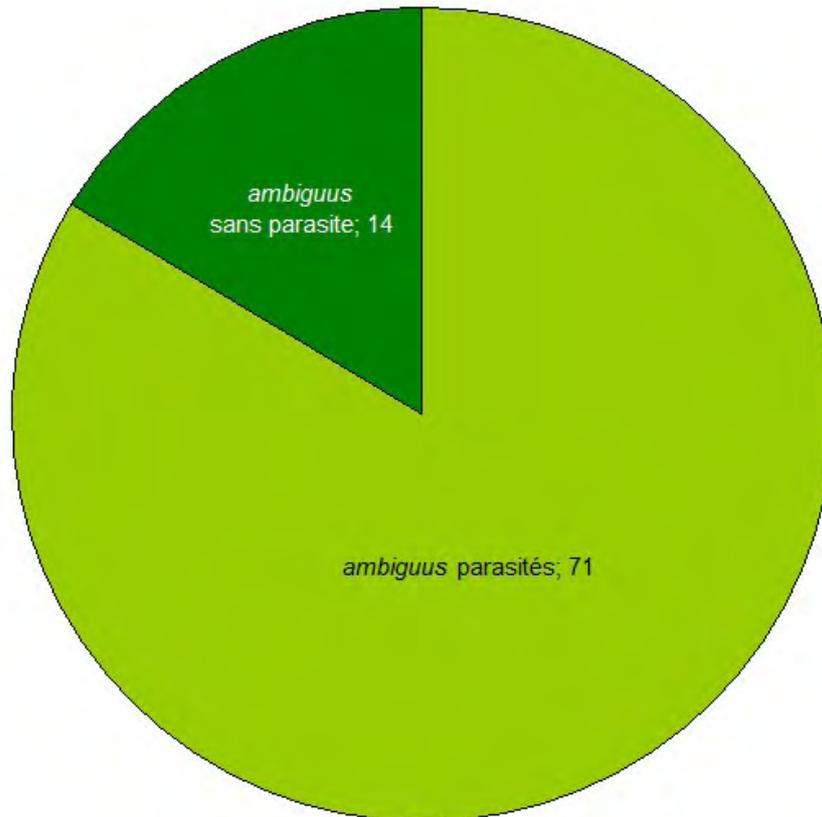


Fig. 15 – Parts des Rousserolles effarvates identifiées *ambiguus* parasitées ou non (n = 85)



Il ressort que les individus identifiés *ambiguus* sont majoritairement parasités, à 83,5% (cf. fig. 15) alors que les individus identifiés *scirpaceus* sont majoritairement sains, à 91,3%. Les deux individus *scirpaceus* infestés ne l'étaient par ailleurs que légèrement.

La part de Rousserolles identifiées *ambiguus* et non parasitées est de 12,4% ce qui peut s'expliquer par le fait que la densité de poux sur les individus parasités était variable et quelques oiseaux étaient à peine infestés de quelques poux, difficiles à détecter dans ce cas. Il avait donc certainement aussi des oiseaux locaux non infestés ou pas suffisamment pour le voir.

Figures 14 et 15, tenant compte du fait que les espèces locales étaient parasitées, la présence ou l'absence de poux sur les Rousserolles effarvates identifiées nous informe sur la pertinence des critères en main que nous avons utilisés pour distinguer les deux sous-espèces.

Globalement, la proportion de chaque sous-espèce de Rousserolles effarvates et leur infestation ou non se répartie comme suit figure 16.

Notre appréciation en main des sous-espèces *scirpaceus* et *ambiguus* nous paraissant relativement cohérente, nous proposons, figure 17, de répartir les individus capturés de ces deux taxons en fonction de la longueur de l'aile et de la masse mesurées.

Fig. 16 – Parts des Rousserolles effarvates parasitées (rouge) ou non (bleu) selon l'identification de leur taxonomie sur des critères morphologiques (n = 113)

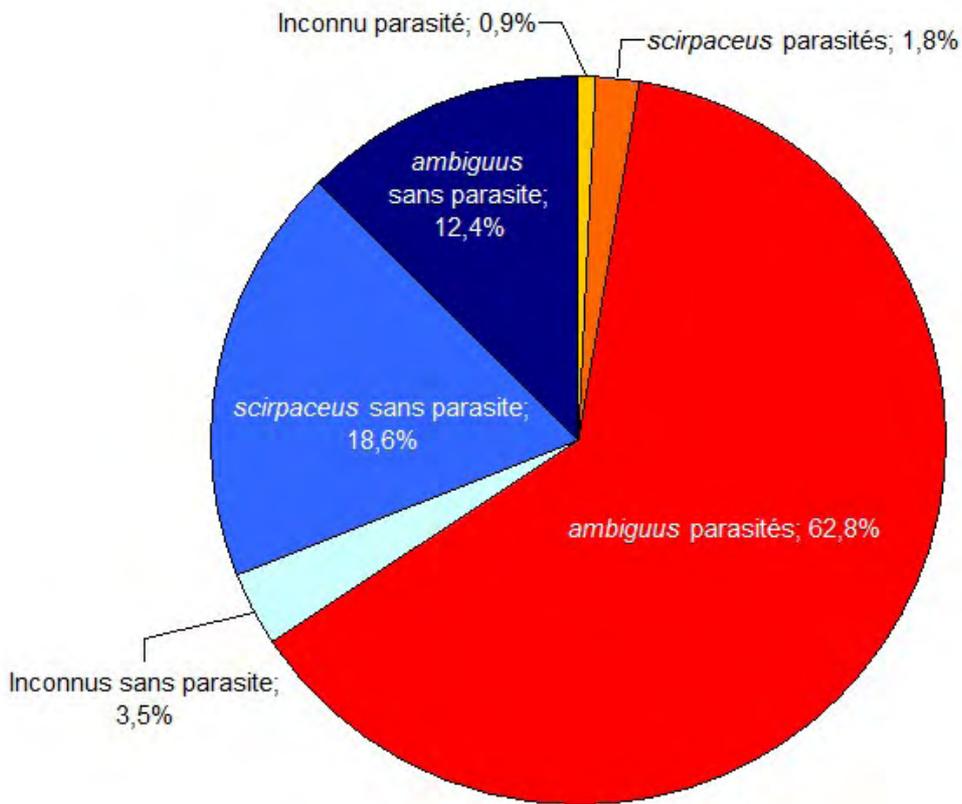


Fig. 17 – Répartition des Rousserolles effarvates identifiées *ambiguus* (rouge), *scirpaceus* (bleu) et non identifiée (jaune) en fonction de la longueur d'aile et de la masse (n = 119)

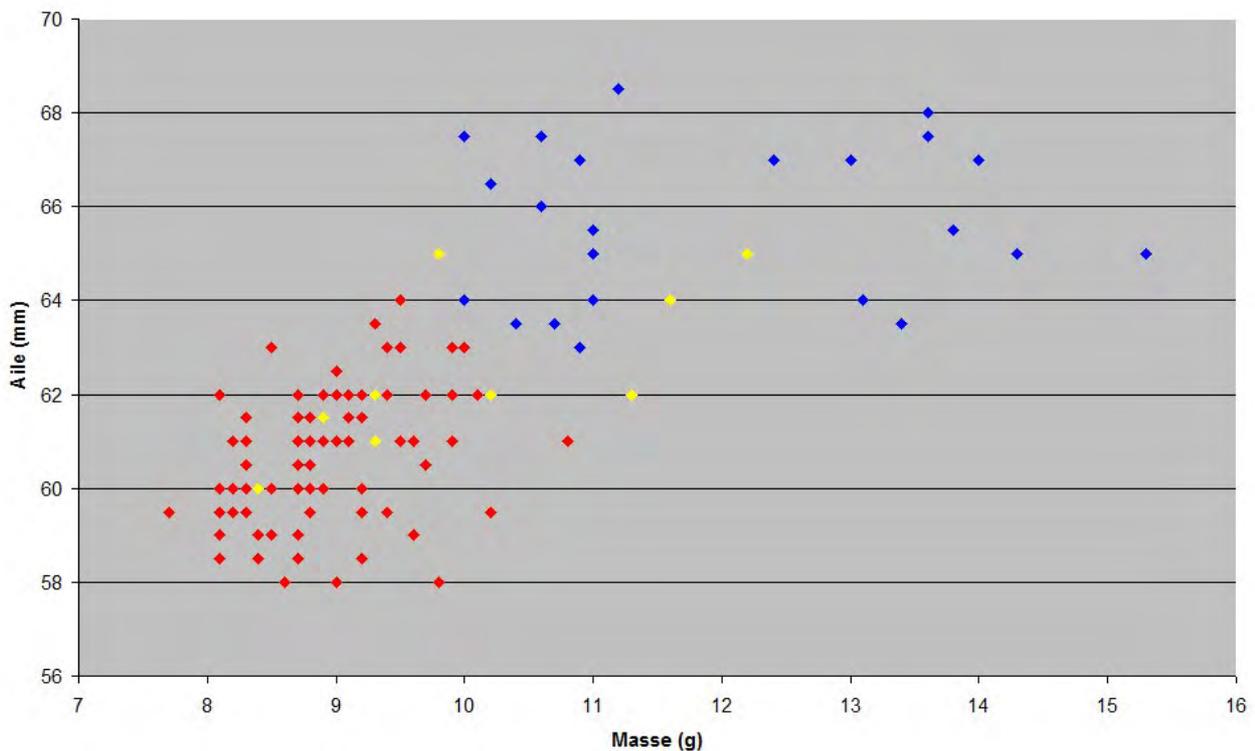


Figure 17, la limite entre les deux groupes *ambiguus* et *scirpaceus* est visuellement nette, bien que quelques individus à la sous-espèce non identifiée se situent de part et d'autre.

Photo 20 – Rousserolle effarvate *ambiguus* +1A



Noter sur l'individu de la photo 20 le bec proportionnellement plus court, plus grêle et plus pointu car bizauté sur une plus grande longueur, et l'oeil proportionnellement plus grand rendant la tête plus petite, que sur la photo 21.
La teinte sable sans trace d'olive est dominante sur l'oiseau de la photo 20 alors que ces deux individus ont un plumage usé.

Photo 21 – Rousserolle effarvate type +1A



Photo 22 - Rousserolle effarvate *ambiguus* +1A (cliché Raphaël Bussière)



Noter la structure « pouillot » des Rousserolles effarvates *ambiguus*.

La longueur d'aile moyenne des individus *ambiguus* et *scirpaceus* peut être comparée à celle notée par Jiguet *et al.* (in prep) dans le tableau suivant.

Tab. 5 – Longueurs d'aile chez *ambiguus* et *scirpaceus*

	<i>scirpaceus</i>	<i>ambiguus</i>
Longueur d'aile (Jiguet <i>et al.</i>)	66.1±1.9 (n=41)	63.7±1.9 (n=76)
Longueur d'aile (août 2012)	65.7±1.7 (n=23)	60.7±1.4 (n=85)

Les moyennes légèrement inférieures trouvées en août 2012 proviennent peut-être de la présence de jeunes oiseaux aux plumes non totalement poussées chez *ambiguus* et à des adultes aux plumes usées chez *scirpaceus* ? Mais globalement les ordres de grandeur entre les deux sous-espèces se tiennent.

BIBLIOGRAPHIE

ATIENZA J.C., PINILLA J. & JUSTRIBO J.H. 2001 - Migration and conservation of the Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola* in Spain. *Ardeola* 48-2: 197-208.

BARGAIN B. 2003 – *Étude du milieu fréquenté par le Phragmite aquatique en baie d'Audierne : radio-pistage 2001 et 2002*. Bretagne Vivante – SEPNEB. Brest. 16 p.

BARGAIN B., LE NEVÉ A & GUYOT G. 2008 – Première zone d'hivernage du Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* découverte en Afrique. *Ornithos* 15 : 411-425.

DÉZÉCOT J., LE NEVÉ A., BARGAIN B., LE FEUNTEUN N. & KERBOURC'H M. 2008 – Le Phragmite aquatique, espèce mondialement menacée ; Actes du séminaire du Life « conservation du Phragmite aquatique en Bretagne ». *Penn ar Bed* 206 : 79-85.

FLADE M. & LACHMANN L. 2008 - Species Action Plan for the Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola*. BirdLife International, Cambridge, and European Commission, Brussels: http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/action_plans/docs/acrocephalus_paludicola.pdf

HEREDIA B. 1996 - Action Plan for the Aquatic Warbler (*Acrocephalus paludicola*) in Europe. In HEREDIA B., ROSE L. & PAINTER M. (eds) *Globally Threatened Birds in Europe. Action Plans*: 327-338. Strasbourg: Council of Europe.

JIGUET F., CHIRON F., DEHORTER O., DUGUÉ H., PROVOST P., MUSSEAU R., GUYOT G., LATRAUBE F., FONTANILLE P., SÉCHET E., LAIGNEL J., GRUIER X. & LE NEVÉ A. 2011 – How many Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola* stop over in France during the autumn migration. *Acta ornithologica* 46: 135-142.

JIGUET F., RGUIBI IDRISSE H., COPETE J-L., ARROYO J-L, PROVOST P., AMEZIAN M. & OLSSON U. (in prep). Distinctiveness of the ambiguous Reed Warbler *Acrocephalus scirpaceus ambiguus* (Brehm 1857) from Spain and North Africa revealed by morphometrics and genetics.

LE NEVÉ A., BARGAIN B., PROVOST P. & LATRAUBE F. 2009 – *Le Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola; Plan national d'actions 2010-2014*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Direction régionale de l'Environnement Bretagne, Bretagne Vivante - SEPNEB. 177 p.

LE NEVÉ A., LATRAUBE F., PROVOST P. & JIGUET F. 2011 – *Synthèse des captures de phragmites aquatiques en France en 2008 et 2009*. Plan national d'actions du phragmite aquatique 2010-2014. Dréal Bretagne. 52 p.

LE NEVÉ A., DUGUÉ H., LATRAUBE F., MUSSEAU R., PROVOST P. & JIGUET F. 2013 – *Synthèse des captures de Phragmites aquatiques en France en 2010 et 2011*. Plan national d'actions du Phragmite aquatique 2010-2014. Dréal Bretagne. 57 p.

NETO J., ENCARNÇÃO V. & FEARON P. 2010. Distribution, phenology and condition of Aquatic Warblers *Acrocephalus paludicola* migrating through Portugal. *Ardeola*, 57(1): 181-189.

PROVOST P., KERBIRIOU C. & JIGUET F. 2010 – Foraging range and habitat use by Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola* during a fall migration stopover. *Acta ornithologica* 45 : 173-180.

POLUDA A., FLADE M., FOUCHER J., KILJAN G., TEGETMEYER C. & SALEWSKI V. (2012) – First confirmed connectivity between breeding sites and wintering areas of the globally threatened Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola*. *Ringing & Migration* 27 (1): 57-59.

RGUIBI IDRISSE H.; JIGUET F. & PROVOST P. (in prep). Phenology and body mass condition of Aquatic Warblers migrating through Morocco.

SALEWSKI V., FLADE M., POLUDA A., KILJAN G., LIECHTI F., LISOVSKI S. & HAHN S. (2012) – *An unknown migration route of the « globally threatened » Aquatic Warbler revealed by geolocators*. *Journal of Ornithology*: published online.

SCHÄFFER N., WALTHER B. A., GUTTERIDGE K. & RAHBEK C. (2006) – The African migration and wintering grounds of the Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola*. *Bird Conservation International* 16: 33-56.



La maman de Mohammed, son frère et sa belle soeur.

ANNEXE 1

Typologie des habitats du Phragmite aquatique (habitats fonctionnels) (en grisé les habitats a priori non fonctionnels)

<i>Typologie des formations végétales utilisées par l'espèce</i>	<i>Habitats génériques</i>	<i>Espèces caractéristiques</i>	<i>Code habitat</i>
Roselières hautes à roseaux et grands héliophytes à inondation quasi permanente (ou sèche), litière épaisse, hauteur > 1,5 m	Phragmitaie, Cladiaie	Roseau commun, Typha angustifolia, Marisque	A
Roselières basses, mixtes ¹ : prairies à petites héliophytes de composition floristique diversifiée incluant des roseaux (inondation temporaire + présence de mares + hauteur végétation 0,5 – 1,5 m en août – septembre), peu ou pas de litière	Cariçaie, scirpaie, parvo-roselière, magno-cariçaie, astéro-phragmitaie	Roseau commun < 1,5 m, Baldingère, Grande Glycérie, Joncs, Scirpes, Laïches	B
Prairies humides sans roseau ² à inondation temporaire (+ présence de mares + hauteur végétation 0,5 – 1,5 m en août – septembre), pas de litière. Formation en touradons possible	Cariçaie, Scirpaie, Magno-cariçaie...	Scirpes, Laïches, Jonc des chaisiers, Jonc subulé, Cyperus longus, Iris fétide avec graminées	C
Prairies mésophiles (prairies douces sèches sans roseaux + hauteur végétation 0,5 – 1 m en août – septembre). Une inondation temporaire est possible (cas des prairies subhalophiles soumises aux marées de forts coefficients). Formation en touradons possible.	Prairies naturelles sèches, prairies subhalophiles...	Chiendents maritimes, Fétuques sp, Agrostis stolonifère	D
Roselière ou prairie paillason en août en raison de la fauche et/ou du pâturage	Roselière ou prairie pâturée ou fauchée, entrée de champs, bournier de pâturage, zones surpiétinées...		B, C ou D potentiel (Bp, Cp, Dp)
Eau libre			E
Fourrés, haies, buissons, saulaies, bosquets, ptéridaies			F
Pelouses dunaires		Choin noirâtre	G
Roselière boisée (envahissement par les saules)			H
Mégaphorbiaie			I
Jardins, végétation rudérale ou nitrophile			J
Cultures			K

Les habitats A, B, C, D, E et peut-être H et I, ont un rôle pour l'alimentation ou le repos du Phragmite aquatique. Les autres habitats figurent au cas où le relevé autour des unités les concerne.

Attention : ne pas confondre « roselière mixte » (mélange de roseaux et d'espèces herbacées constituant à lui seul un habitat homogène) et « mosaïque de roselières » (alternance de différents types de roselières à l'échelle d'un site produisant un paysage hétérogène).

¹ mixte = couverture de roseaux supérieure à 1

² sans roseau = couverture de roseaux inférieure à 1

<i>Couverture végétale selon Braun-Blanquet et al. 1952</i>	
Coefficient de recouvrement	% correspondant
5	> 75
4	50 - 75
3	25 - 50
2	01/10/25
1	< 10
*	piéd isolé

ANNEXE 2

Royaume du Maroc
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
Décision n°275 portant autorisation de permis scientifique



Le Haut Commissaire

DECISION N° 275 HCEFLCD/DLCDPN/DPRN/CFE
Portant autorisation de permis scientifique

**LE HAUT COMMISSAIRE AUX EAUX ET FORETS
ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

Vu le Dahir du 21 juillet 1923 sur la police de la chasse, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse pendant la saison 2011/2012 ;

Vu la demande présentée le 17.07.2012 par le Chef du Département de Biologie de la Faculté des Sciences d'El Jadida, en vue d'obtenir un permis scientifique pour la capture et le baguage d'oiseaux, au bénéfice de HAMID RGUIBI IDRISSE de la Faculté des Sciences d'El Jadida, HAMA FADWA de la Faculté des Sciences de Rabat et ARNAUD LE NEVE du Centre de Recherche sur la Biologie des populations d'Oiseaux à Paris (France) ;

Vu le but scientifique du permis demandé.

DECIDE

Article Premier : Messieurs HAMID RGUIBI IDRISSE, ARNAUD LE NEVE et Mme HAMA FADWA sont autorisés à capturer vivantes les espèces de Passereaux en vue de leur baguage, dans la région de Larache.

Les oiseaux capturés doivent être **immédiatement relâchés** après l'opération de baguage.

Les captures de nuit sont **strictement interdites**.

Article Deux : Les intéressés sont autorisés à utiliser les filets pour la capture des oiseaux. Est interdit l'emploi de drogues, de poisons, de procédés bactériens, de virus, d'armes à feu et d'une façon générale de tout moyen de nature à enivrer, à détruire ou à entraîner la mort certaine des oiseaux ainsi que de toute espèce de la faune sauvage.

Article Trois : Les permissionnaires sont tenus d'informer au moins cinq (5) jours à l'avance les Autorités Provinciales de Larache ainsi que le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif (Tétouan) des dates et lieux où ils comptent effectuer les opérations de capture et de baguage.

Article Quatre : Les bénéficiaires du présent permis sont tenus de fournir au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification un rapport détaillé faisant ressortir le déroulement des différentes opérations effectuées.

Article Cinq: La présente autorisation est valable du **15/08/2012** au **30/11/2012** inclus. Elle est consentie à titre révocable et le bénéfice peut à tout moment être retiré aux bénéficiaires si le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification estime cette mesure opportune et motivée, notamment dans le cas où les bénéficiaires contreviendraient aux dispositions du dahir et arrêté susvisés ainsi qu'à celles de la présente décision.

Article Six : La présente autorisation devra être présentée à toute réquisition des agents chargés de la surveillance, de la police de la chasse et de la protection de la nature. *h*

Fait à Rabat, le 01 AOUT 2012

Le Haut Commissaire aux Eaux
et Forêts et à la Lutte Contre
la Désertification

Signé : Dr. Abdeladim LHAFI

ANNEXE 3

Courriers de préfiguration de cette mission

CRBPO du 3 novembre 2011

Bretagne Vivante – SEPNB du 14 décembre 2011

ministère de l'Écologie du 24 février 2012



Paris, le 3 novembre 2011

A : M. Joël Goron, Directeur de Bretagne Vivante
M. Jean-Luc Toullec, Président de Bretagne Vivante

Copie à: Mme Sophie Coat, directrice scientifique de Bretagne Vivante
M. Michel Ledard, DREAL Bretagne
M. Jacques Baz, DGALN/DEB

Objet : missions africaines pour trouver les sites d'hivernage du Phragmite aquatique,
dans le cadre des travaux du Plan National d'Action

Messieurs,

J'ai appris récemment que BV avait pris la décision de ne pas organiser la mission au Mali l'hiver prochain pour y chercher de nouvelles zones d'hivernage du Phragmite aquatique, en raison des risques possibles pour les citoyens français dans cette zone. Afin de ne pas perdre les fonds alloués par le Ministère de l'Ecologie pour cette opération, ils pourraient servir aux mêmes objectifs, en d'autres lieux.

Si de nombreux sites de halte migratoire d'automne sont identifiés en France et en Espagne, on connaît encore très mal les sites de migration utilisés par l'espèce en Afrique du Nord. Quelques opérations de baguage ciblées ont permis la capture de quelques individus ces deux dernières années au Maroc, mais un effort de prospection, notamment par baguage, pourrait y être consenti pour des coûts très raisonnables. On trouve le long de la côte marocaine de nombreuses lagunes qui abritent des milieux favorables à l'espèce, de Merja Zerga jusqu'à Oualidia.

On connaît aussi très peu de choses sur la migration printanière de l'espèce en France, même si quelques pistes semblent se dessiner. Depuis deux ans, l'espèce est observée facilement sur une zone de prairies humides du nord de l'Aude, un site sur lequel il serait intéressant de poser des filets durant plusieurs semaines pour y évaluer le nombre de phragmites qui s'y reposent. Dans le même contexte, la côte orientale de la Corse présente de très nombreux habitats qui pourraient bien accueillir l'espèce en migration au printemps ; il me semble indispensable, dans des délais si possibles courts,

d'organiser des prospections printanières sur cette île, où les ornithologues sont peu nombreux.

Enfin, j'attire votre attention sur l'organisation de missions en Afrique pour rechercher des Phragmites aquatiques par des bagueurs de l'association Acrola. Ils ont visité la Mauritanie et le Mali l'hiver dernier, et y ont découvert plusieurs sites nouveaux pour l'espèce, notamment dans le delta intérieur du fleuve Niger, au Mali. Expérimentés, avec de nombreux contacts sérieux sur place, cette même équipe retournera cet hiver au Mali pour poursuivre ses prospections, lesquelles s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du Plan National d'Action pour l'espèce, dont le pilotage vous a été confié. Il me semblerait particulièrement opportun, puisque vous n'envisagez plus d'organiser des prospections au Mali, qu'une partie des fonds que le Ministère avait décidé d'allouer à cette opération puisse aider à financer la mission de l'association Acrola.

En vous remerciant pour votre attention, et en espérant pouvoir continuer une collaboration active et efficace pour protéger le Phragmite aquatique avec Bretagne Vivante et tous les acteurs du Plan National d'Action.



Frédéric Jiguet
Directeur adjoint du CRBPO
Maître de Conférences au MNHN



Bretagne Vivante
sepnrb

186 rue Anatole France
BP 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org

Brest, le 14 décembre 2011

Monsieur Jacques Baz
Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau de la faune et la flore sauvages
MEEDDM
Grande Arche - Paroi Sud
7e étage
92055 La Défense cedex

Objet : PNA phragmite aquatique ; recherche des quartiers d'hivernage au Mali en 2012

Bonjour Monsieur Baz,

En raison de l'insécurité persistante au Mali comme vient de le rappeler l'actualité récente avec l'enlèvement de deux géologues français, le Bureau de Bretagne Vivante a décidé d'annuler de nouveau tout projet d'expédition dans ce pays en 2012 à la recherche des quartiers d'hivernage du phragmite aquatique.

Dans le souci d'une réutilisation de la subvention dont bénéficie Bretagne Vivante pour cette expédition, nous avons demandé son avis au CRBPO (Muséum national d'Histoire naturelle) quant à la meilleure réaffectation possible de ces crédits eu égard aux lacunes dans la connaissance de l'espèce et aux priorités du plan national d'actions.

La réponse du Muséum est jointe en annexe.

L'association approuve les propositions du Muséum et propose ainsi au ministère d'utiliser les crédits en 2012 :

- en organisant des sessions de baguage sur l'ensemble du mois d'avril sur la voie de migration pré-nuptiale en France, en Corse et en Languedoc-Roussillon notamment mobilisant deux bagueurs,
- en organisant une session de baguage en migration post-nuptiale 2012 au Maroc d'une quinzaine de jours (en septembre ou octobre) mobilisant quatre bagueurs français.

Ces deux missions feront l'objet d'un rapport détaillé qui sera annexé au bilan 2012 du plan national d'actions du Phragmite aquatique.

Ainsi, nous sollicitons votre accord pour utiliser la subvention selon ces propositions. La part de la subvention du MEEDDM est de 50 % du budget total dans le budget prévisionnel ci-joint.

Si vous acceptez ces modifications, nous vous proposons un nouvel engagement écrit pour formaliser cet accord, par simple courrier ou par avenant à la convention du 30 mai 2011, selon votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Baz, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Luc Toullec, Président
P.O. Arnaud Le Nevé
Coordinateur national du plan d'actions du Phragmite aquatique

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

*Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux*

Bureau de la faune et de la flore sauvages

Monsieur Jean-Luc TOULLEC

Président de l'association Bretagne Vivante

186 rue Anatole France – BP 63121

29231 Brest cedex 3

Affaire suivie par : Jacques Baz

La Défense, 12 4 FEV. 2012

jacques.baz@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 31 89 – Fax : 01 40 81 75 33

Objet : PNA phragmite aquatique/ Subvention 2011

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 décembre 2011 vous m'informez qu'en raison de l'insécurité persistante au Mali, le Bureau de Bretagne Vivante a été contraint d'annuler le projet de recherche des quartiers d'hivernage du phragmite aquatique dans ce pays en 2011. Vous me demandez s'il est possible de réaffecter la subvention de 12 000 euros initialement affectée à ce projet, que vous avez déjà reçue du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Vous souhaiteriez utiliser ces crédits pour effectuer en 2012 deux nouvelles missions, basées sur des propositions du Museum d'histoire naturelle, pour l'organisation de sessions de baguage en France et au Maroc.

Je vous confirme par la présente que nous acceptons exceptionnellement ce report de la consommation de la subvention de 12 000 euros de 2011 à 2012. Dans le cas où ces deux missions n'auraient pas lieu comme prévu dans l'année, il vous reviendrait d'en informer le ministère dans les meilleurs délais. Un titre de perception serait alors émis afin de récupérer le montant de cette subvention.

Dans l'intervalle, je vous prie de me transmettre un budget prévisionnel de ce nouveau projet (fiche 3-2 du formulaire 12156*03) ainsi qu'un descriptif précis et un calendrier de déroulement.. Je vous rappelle aussi l'obligation de rendre compte dans un rapport détaillé le montant des dépenses engagées (fiches 6 du formulaire).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
Chargé de la sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux

PJ : - Avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2010-2012

Paul DELDUC

Présent
pour
l'avenir